

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Portant sur le projet d'élaboration du PLU et sur le projet de zonage de l'assainissement des eaux pluviales de la commune de LA MURAZ

Enquête publique du 23 avril 2019 (9h00) au 24 mai 2019 (17h00)

Par arrêté municipal n° 2019 11, Madame le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet d'élaboration du PLU et sur le projet de zonage de l'assainissement des eaux pluviales de la commune de LA MURAZ pour une durée de 32 jours, du 23 avril 2019 à 9h00 au 24 mai 2019 à 17h00.

Par décision E19000028/38 en date du 15 février 2019, le Tribunal Administratif de GRENOBLE a désigné Monsieur Jean-Claude REYNAUD, professeur d'histoire-géographie, retraité, en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier d'enquête publique ainsi que les registres d'enquête publique seront tenus à la disposition du public en mairie de LA MURAZ, 1 place de la Mairie, 74560 LA MURAZ, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (mardi de 13h00 à 19h00, mercredi de 9h00 à 12h00, vendredi de 13h00 à 18h00 – Tél. 04 50 94 51 86).

Le dossier d'élaboration du PLU comprenant le rapport de présentation et ses annexes, le PADD, les OAP, le règlement écrit et graphique, les annexes et les documents informatifs ainsi que les avis des personnes publiques associées, sera consultable à la Mairie de la Muraz, aux jours et aux heures habituels d'ouverture.

Le dossier d'assainissement sera consultable dans les mêmes conditions.

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de ces dossiers et consigner éventuellement ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet. Le public pourra adresser par voie postale ses observations et propositions écrites au commissaire enquêteur avant la clôture de l'enquête publique à l'adresse suivante : Mairie de LA MURAZ, 1 place de la Mairie, 74560 LA MURAZ. Il n'y a pas de registre numérique.

Les dossiers dématérialisés seront consultables, aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie de LA MURAZ sur un poste informatique dédié à cette enquête. Les dossiers sont consultables sur le site internet de la commune : www.lamuraz.com. Le public pourra également adresser ses observations par courrier électronique à l'adresse suivante : plu-enquetepublique@lamuraz.fr.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la mairie dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique sous format dématérialisé.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de LA MURAZ, pour recevoir ses observations et propositions écrites ou orales, aux jours et heures suivants :

- **Mardi 23 avril 2019 de 9h00 à 12h00**
- **Lundi 29 avril 2019 de 15h00 à 18h00**
- **Jeudi 2 mai 2019 de 15h00 à 18h00**
- **Samedi 11 mai 2019 de 9h00 à 12h00**
- **Mercredi 15 mai 2019 de 9h00 à 12h00**
- **Vendredi 24 mai 2019 de 14h00 à 17h00.**

A l'issue de l'enquête publique, les registres d'enquête seront clos et signés par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre à Madame le Maire son rapport et ses conclusions motivées.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de LA MURAZ ainsi que sur le site internet de la mairie (www.lamuraz.com) pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée par Madame le Maire à Monsieur le Préfet du département de la HAUTE-SAVOIE et à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de GRENOBLE.

A l'issue de l'enquête publique, le Conseil Municipal de LA MURAZ délibérera pour approuver le projet du PLU et le projet de zonage de l'assainissement des eaux pluviales éventuellement modifiés pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.